



Mission Locale de Dinan : une gouvernance pathogène ?

Les deux élu.es CGT ont été poussé.es à la porte depuis leur prise de mandat en mai 2016. Marie a été licenciée CONTRE l'avis de l'Inspection du Travail, Stéphane espère que le Ministère ne prendra pas la même décision

Stéphane et Marie, nos deux collègues de la mission locale de Dinan, sont en attente du jugement aux Prud'hommes en octobre 2022. Dans les prochaines semaines, ils vont saisir le tribunal judiciaire pour faire valoir la «faute inexcusable de l'employeur» dans le cadre de la reconnaissance de leur maladie professionnelle. Marie vient de saisir le Tribunal Administratif pour contester la décision du Ministère macroniste. Mais cela ne s'arrêtera pas là !

On rappelle les faits :

Dès juin 2020, et après une année 2019 déjà bien houleuse à Dinan, la Fédération Nationale CGT des Organismes Sociaux écrivait à la présidente de la ML pour lui faire part des atteintes graves à l'exercice du droit syndical et de la fonction des élu.es CSE au sein de cette structure.

En juin 2021, effarée par l'absence de réponse adaptée de la présidence et de la direction, la CGT ne peut que constater une aggravation dangereuse de la santé de certain.es salarié.es de la ML et du non-respect des droits les plus élémentaires du dialogue social. Elle écrit donc à nouveau à la présidence, à la Dreets, à l'ARML et au maire de Dinan pour les alerter et les sommer d'agir car la situation n'a que trop duré. **En juillet,** la maladie professionnelle est reconnue pour nos deux camarades. **En novembre** c'est tout le microcosme dinannais et son réseau qui témoigne contre eux dans une audition de 8 heures d'affilées au tribunal des prud'hommes. Directions des ML voisines, salarié.es pro-direction et élu.es politiques en lien avec la présidente Anne-Sophie Guillemot se sont déchaînés.

Fin 2021, l'Inspection du travail refuse le licenciement des élu.es ! Les faits sont suffisamment étayés et graves pour que l'instance considère la demande la direction nulle et non-avenue. Aussitôt, la ML de Dinan se plaint aux ami.es du Ministère du Travail et demande à casser l'avis de l'Inspection du travail. Ce qui est fait. Le ministère macroniste face à ceux « qui ne sont rien... »

Le jugement des prud'hommes aura lieu en octobre 2022. S'il est favorable aux élu.es du personnel, alors cela pourra coûter très cher à la Mission Locale de Dinan. Et encore, ce ne serait que peu de choses face à la brutalité de la Gouvernance de la ML qui a bafoué le droit du travail, la liberté syndicale et la dignité d'une partie de ses salarié.es pendant tant d'années.

Les deux élu.es CGT ont eu tort de faire valoir leurs droits et ceux de leurs collègues. Ils ont eu tort de vouloir pointer les discriminations et le harcèlement dans leur structure. Pour la gouvernance, les coupables, c'est eux !

Minute, minute. Que s'est-il réellement passé à la Mission Locale de Dinan depuis des années ? Une multitude de mauvais choix d'organisation et de management qui a scindé l'équipe en deux, stigmatisé les élu.es du personnel, discriminé dans les avancements de carrière, favorisé les conflits, entravé le fonctionnement du CSE, remis en cause la légitimité du CSE. **Les élu.es CSE CGT ont alerté** depuis longtemps déjà avant que la situation ne soit connue au-delà des murs de la Mission Locale de Dinan. En vain hélas, au prix de grandes souffrances pour les collègues et une partie de l'équipe.

Minute, minute. Alors que la direction et la présidence font porter la responsabilité de tous les maux de la ML aux deux camarades, comment va la ML de Dinan depuis leur absence depuis bientôt 2 ans ? Qu'on en juge :

Sur un effectif de 16 salarié.es de la Mission Locale, 11 ont été impacté.es lourdement :

- 4 salariés ont été déclarés inaptes par la médecine du travail (avril 2021, juin 2021, juin 2021 et octobre 2021)

- 1 démission en septembre 2021

- 10 arrêts de travail de longue durée dont ceux ayant été déclarés inaptes...

Les deux élu.es CGT avaient donc raison !

La CGT ML de Bretagne et la Fédération CGT des Organismes Sociaux n'acceptera jamais que de tels agissements existent !

La CGT ML de Bretagne adossée à la Fédération CGT des Organismes Sociaux fera tout ce qu'elle pourra pour sanctionner de telles dérives !

Syndicat Régional de la CGT Missions Locales et Insertion de Bretagne
UL CGT, 7 bis place des Écoles, centre Guéhenno, porte E, 29300 Quimperlé

cgtml.bretagne@gmail.com

[Site CGT ML](#) & [Fédération des Organismes Sociaux - CGT](#)
[CGT Missions Locales de Bretagne sur Facebook](#)